

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu des articles L 143-13 et L 143-14 du Code Rural,
relatif à la publication des décisions de rétrocession

La SAFER de l'Île de France porte à la connaissance du public qu'à la suite d'un appel à projet,
elle a décidé de la rétrocession ci-après :

Dossier Rétrocession n° RR 77 22 0112 01

Nom, Prénom de l'attributaire : Monsieur **Fabrice GUYOT**, (Professeur d'éducation physique)

Motif de l'attribution : Rétrocession d'une parcelle de 3a78ca à Monsieur GUYOT Fabrice,
enseignant de 63 ans en vue de restructurer sa propriété contiguë et en améliorer ainsi la
gestion.

Prix de rétrocession : 720,00 €

Commune de POMMEUSE (77) - Surface sur la commune : 3 a 78 ca - 'La saussois': B- 269

Pour une superficie totale de 3 a 78 ca

Affiché le 17/10/23 du 17/10/23 au 31/10/23

A POMMEUSE le 31/10/23

Visa du Maire et cachet
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

